



# PROCÈS-VERBAL

## Du 22 janvier 2026

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

**Convocation :** 15 janvier 2026

**Nombre de membres :** en exercice : 18  
Présents : 11  
Votants : 15

**Présents :** Pascal EVIN, Roger CAILLER, Marie-Edith PETITEAU, Armelle DURAND, Franck BOUCHEREAU, Cédric CARETTE, Vincent DUGUE, Cécilia FONTENEAU, Clotilde JOLIVET, Marie-Annick HERBRETEAU, Cindy PASQUEREAU,

**Excusés :** Michel AMOSSE, Valérie CLERO, Jean-Luc GAULTIER, Michael BAUDRY, Bérengère LAMBERT, Bernard SOURISSEAU, Audrey BARON,

**Pouvoirs :** M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.

Mme LAMBERT B. a donné pouvoir à Mme PASQUEREAU C.

M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M CAILLER R.

Mme BARON A. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.

Cécilia FONTENEAU est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MENARD, secrétaire.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu du 18 décembre 2025, il est donc approuvé.

### 1- DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 16 décembre 2025 :

- E 2137 55 rue du Vignoble 129.92 m2

Appartenant à consort FLEURANCE (demandé par Maître JUGAN à SEVREMOINE) Parcelle située en zone Ub

Déclaration reçue en mairie le 22 janvier 2026:

- C816 22 rue du Pinier 612m2

Appartenant à Madame et Monsieur VASSEUR (demandé par l'office Notarial Loire Océan à SAINT BREVIN LES PINS) Parcille située en zone Ubz

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

**2- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026**

Mme Armelle DURAND et Mme Marie-Edith PETITEAU, adjointes, informent les membres du Conseil municipal que les propositions de subventions pour l'année 2026 ont été examinées au sein des différentes commissions communales.

Le montant des subventions à attribuer au titre de l'année 2026 s'élève à :

|                               |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| La Chasse – ACCA SAINT HUBERT | 300 €           |
| ARCT FOOT                     | 2 200 €         |
| TONIC FAM                     | 200 €           |
| UNC AFN                       | 140 €           |
| COMITÉ DES FÊTES              | 2 000 €         |
| YOGA VALLET                   | 100 €           |
| ASCR                          | 500 €           |
| TWIRLING LA CHAUSSAIRE        | 280 €           |
| REGRIPP ANIM                  | 300 €           |
| RESTAURANT SCOLAIRE           | 3 000 €         |
| CROC LOISIRS                  | 33 000 €        |
| APE                           | 300 €           |
| OGEC                          | 440 €           |
| USEP                          | 140 €           |
| RÉSERVES                      | 2 000 €         |
| <b>Total</b>                  | <b>44 900 €</b> |

Après examen et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les subventions inscrites ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au Budget primitif 2026

### **3- PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVÉE DU SACRÉ CŒUR POUR 2026**

**Considérant** le contrat d'association signé en 2025 avec l'école privée du Sacré Cœur,

**Au vu** de la liste des élèves fournie par l'école (87 élèves domiciliés sur la commune),

**Considérant** le coût de fonctionnement s'élevant à 1 374.23 € pour un élève de maternelle et à 933.02 € pour un élève de primaire pour l'année 2025.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'allouer un montant de **96 615 €** pour l'année 2026.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2026, à l'article 6558 et payable en quatre fois.

### **4- FOURNITURES SCOLAIRES ET DOTATIONS AUX ECOLES PRIMAIRES COMMUNALES POUR 2026**

Le Conseil municipal décide, pour l'année 2026, d'attribuer aux élèves des écoles primaires, publique et privée, de la commune une dotation de **47,00 € par élève** destinée aux fournitures scolaires.

Par ailleurs, les dotations suivantes sont accordées :

**À l'école publique :**

- 500 € pour le renouvellement des manuels et des licences,
- 700 € pour l'acquisition de jeux éducatifs destinés aux classes maternelles,
- 200 € au titre de l'aide personnalisée et des jeux éducatifs,
- 600 € pour la BCD.

**À l'école privée :**

- une dotation calculée au prorata du nombre d'élèves, soit **596 €**, pour le renouvellement des manuels et des dictionnaires,
- une dotation de **834 €** pour l'acquisition de jeux éducatifs.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 :

- à l'article **6067** pour l'école publique, pour un montant de **5 431 €**,
- à l'article **6574** pour l'école privée, pour un montant de **5 519 €**.

## **5- SORTIES EDUCATIVES POUR LES ECOLES PRIMAIRES COMMUNALES POUR 2026**

Le Conseil municipal décide, pour l'année 2026, d'attribuer aux élèves des écoles primaires, publique et privée, une participation financière au titre des sorties éducatives, fixée à **21 € par élève**, pour les classes maternelles et élémentaires.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 :

- à l'article **6188** pour l'école publique, pour un montant de **1 533 €**,
- à l'article **6574** pour l'école privée, pour un montant de **1 827 €**.

## **6- SUBVENTION POUR LA CLASSE DECOUVERTE POUR L'ECOLE PRIVEE DU SACRE COEUR**

Les 71 élèves de GS au CM de l'école privée du Sacré-Cœur participeront à une classe découverte organisée du 15 au 17 juin 2026.

Il est proposé d'attribuer une aide de **20 € par élève domicilié sur la commune**, versée **une seule fois au cours de la scolarité**. Il est précisé qu'un élève a déjà bénéficié de cette subvention et que huit élèves ne sont pas domiciliés sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** d'allouer une subvention de **20 € par élève**, soit un montant total de **1 260 €** correspondant à 63 élèves.

## **7- CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 44 ADHESION A L'OFFRE DE SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL**

**Vu** le projet de convention d'adhésion à l'offre de service de santé au travail avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique,

**Considérant qu'il** convient d'adhérer au service de médecine de prévention du CDG44 conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au chapitre I du titre III du décret n°85-603 du 10 juin 1985.

**Considérant que** cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service de médecine de présentation pour l'exercice de ses missions et recense les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

La nouvelle convention propose :

- une offre de service élargie, incluant désormais des actions collectives et pluridisciplinaires à visée préventive
- une durée d'adhésion portée à quatre ans, pour davantage de stabilité et de visibilité
- un document socle qui pose clairement le cadre des engagements réciproques entre le Centre de gestion et les collectivités adhérentes

- Une dénomination actualisée du service, désormais appelé « service de santé au travail », afin de refléter l'évolution des missions et la dimension pluridisciplinaire de l'équipe

Sur proposition de M le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention d'adhésion à l'offre de service de santé au travail avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique annexée à la présente délibération, d'une durée de quatre ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'établissement de cette convention.

## **8- DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

La commune connaît une augmentation de sa population, laquelle sera prise en compte progressivement à travers les résultats du recensement. Ce nombre d'habitants constitue un élément déterminant pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

Bien que les taux aient été maintenus, l'augmentation des bases fiscales ainsi que celle de la population entraînent une hausse de cette recette.

En raison de la forte progression des coûts de l'énergie (électricité, eau, gaz et pellets), il a été difficile de maintenir, pour les charges à caractère général, un niveau équivalent à celui de l'année précédente.

La commune présente néanmoins un excédent prévisionnel de fonctionnement d'environ 300 000 €. Par ailleurs, la collectivité dispose d'une capacité de désendettement inférieure à six années.

Enfin, les différents travaux envisagés pour l'année 2026 ont également été présentés.

## **9- DIVERS**

### PROTHESISTE ONGULAIRE

Monsieur le Maire propose la mise en location d'une partie de la salle des associations à Madame Flavie Drouard, afin qu'elle puisse y installer son salon de prothésiste ongulaire. La pièce concernée a une superficie d'environ 28 m<sup>2</sup>. Des travaux de rafraîchissement sont à prévoir pour un montant estimé à 1 000 €.

### VOYAGE A PARIS

La journée organisée par la municipalité pour les élus, les agents et le Conseil Municipal des Enfants s'est très bien déroulée.

Les participants sont revenus satisfaits et les familles ont remercié la municipalité pour cette action.

Les photos qui ont été prises lors de cette journée permettront aux enfants de garder de beaux souvenirs. Le voyage en train et la découverte de l'assemblée nationale, du sénat et de la capitale étaient une première pour nombre d'entre eux.

## ENFANCE

Pour information, Monsieur Cyril Hauray, coordinateur enfance-jeunesse, sera muté à La Chapelle-sur-Erdre à compter du 1er avril.

## LOTISSEMENT DU SOUCHAIS

Il est rappelé que les habitants de la ZAC du Souchais doivent obligatoirement installer un sol drainant à l'entrée de leurs habitations. Trois logements disposent d'entrées très pentues. L'un des propriétaires a sollicité une dérogation, estimant que, compte tenu de la topographie, le sol drainant serait inefficace. Après échange, les élus ont décidé de maintenir l'obligation du sol drainant pour l'ensemble des habitations. Le Conseil réfléchit par ailleurs à l'installation d'une grille transversale sur la route principale afin de capter les eaux de ruissellement.

## BORNE A DÉCHETS

Une borne destinée aux déchets alimentaires sera installée rue de l'École début février. Une permanence sera organisée pour répondre aux questions des habitants et distribuer des bio-seaux. La collecte des déchets sera assurée par un camion tous les quinze jours.

## ART'GRIPPIERE

L'exposition l'Art'Grippière se tiendra les 11 et 12 avril à l'espace Alain Clouet. Une page Facebook dédiée à l'événement sera créée et gérée par Madame Christine Naud.

## 200 ANS DE L'ÉGLISE

Une animation concernant les 200 ans de l'église se déroulera les 24 et 25 octobre 2026. A cette occasion, l'évêque de Nantes viendra consacrer l'église lors d'une messe célébrée à 18h30. Le programme d'animation retracant l'histoire de l'église et du Prieuré est à l'étude. Un repas viendra clôturer cette journée.

## COMMISSION DE SÉCURITÉ DE L'ESPACE ALAIN CLOUET

Une commission s'est réunie avec les utilisateurs de la salle afin de leur rappeler les consignes de sécurité. Une attestation sera remise aux personnes présentes.

## DISTRIBUTEUR A PIZZAS

Le distributeur est en fonctionnement. Les retours des usagers sont globalement positifs.

## DISTRIBUTEUR A BAGUETTES

Il y a également de bons retours. Les baguettes sont appréciées pour leur qualité et leur fraîcheur.

## MEDIATHEQUE

L'assemblée générale s'est tenue le 19 janvier. Madame Chantal Bulteau a été élue présidente de l'association. La médiathèque compte actuellement 18 bénévoles qui assurent les permanences, la couverture des livres, l'accueil des classes, l'heure du conte ...

Pour l'année 2025, 276 personnes sont inscrites, dont 48 nouveaux adhérents. Estelle, agente de la Communauté de Communes, sera remplacée par une autre personne en mars ou avril.

## MARIAGE

Deux enfants du Conseil Municipal vont être présents pour la célébration de deux futurs mariages.

## VOIRIE

La commission voirie s'est réunie afin d'étudier des projets visant à réduire la vitesse à la Porchetière et au Champ Oger, ainsi qu'à sécuriser l'accès au terrain de sport en interdisant l'accès aux véhicules motorisés.